

## **Compte- rendu du CA du 3 juin 2024**

Présent.es : Camille, Elisabeth, Jean-Luc, Loïc, Marie- Claude, Marie-Hélène, Marie-Odile, Michel, Monique, Pierre.

Absent.es excusé.es : Elise, Amal, Fatiha, Georgina, Nicole, Patrick A., Patrick J., Véronique.

### **Bilan du Congrès de la FASTI**

Camille Gourdeau, administratrice, Guennët Gezahegn, salariée et Juliette Mahaut, service civique font un compte-rendu enthousiaste du congrès de Valence.

Un congrès bien préparé, avec un bureau garant du bon fonctionnement, une implication de chacun.e dans le partage des tâches, des règles sur la prise de parole.

Des temps forts : tables rondes, ateliers, une conférence gesticulée sur la gestion des frontières, du théâtre sur les CRA, une commission femmes, un studio radio avec des interviews des congressistes et deux femmes du collectif Vérité et Justice, composé de proches de victimes policières.

Environ 80 personnes de lieux et âges différents.

Sur une quarantaine d'Astis, 22 étaient représentées.

Cela a été l'occasion de voir leur richesse et diversité.

On retrouve presque partout un accompagnement administratif et juridique, des ateliers de français.

Il peut y avoir un peu, beaucoup ou pas du tout de salarié.es, de la domiciliation ou pas. Une ASTI propose une crèche, une autre des logements.

Le congrès a débattu sur un changement de statut du groupe parisien.

Cette « commission des actions parisiennes » rassemble des jeunes militant.es, très actif.ves. Du fait d'un important turn over dans leur groupe, ils ne souhaitent pas se constituer en ASTI.

Le congrès a apporté une reconnaissance à cette commission et un droit de vote.

Les motions ont été enrichies par des apports concrets, puis toutes approuvées.

Le bureau fédéral s'est étoffé.

De 5, il est passé à 13 personnes dont Camille pour un nouveau mandat et Guennët, très motivée pour participer à cette réflexion collective et faire des liens entre la FASTI et l'ASTI 14.

### **Approbation du compte- rendu du dernier CA**

On reparle de la teneur des comptes rendus.

On garde l'idée d'en faire deux, dont un plus succinct pour les adhérent.es, qui recevront un lien qui leur permettra l'accès au compte- rendu in extenso.

Vote : 9 votes pour dont 1 pouvoir, 2 abstentions

Le compte- rendu intégral du CA reste consultable dans l'espace bénévoles du site.

## **Tableau des délégations à valider**

Suite à une suggestion de Grégory Autier pendant la formation gouvernance, un groupe (Georgina, Loïc, Martine, Marie-Hélène) a élaboré ce tableau.

L'objectif est de préciser :

- les délégations données aux groupes et commissions.  
(le terme de groupe désigne des personnes en interaction avec des bénéficiaires comme les ateliers de français, l'accueil, Passerelle, ...)
- la chaîne et les instances de prise de décisions : proposition, discussion, validation, approbation

Le tableau présente les fonctionnements vers lesquels nous essayons de tendre. C'est un outil à revoir régulièrement.  
Après quelques modifications, le tableau est validé (nouveau tableau en pièce jointe)

Discussion sur l'autonomie des groupes ou commissions.

### **Autonomie financière**

Le groupe ou la commission ne demandera une approbation au CA que pour une dépense exceptionnelle (ex video projecteur).

Marie-Odile va contacter Georgina pour fixer un plafond pour le montant des petites dépenses en autonomie des enseignants.

### **Autonomie de décisions**

Les groupes et commissions seront autonomes pour décider et mener les actions, relevant du projet associatif.

Le CA sera sollicité pour des sujets ayant une incidence sur l'association, le fonctionnement des autres groupes (ex : ouverture d'un nouveau créneau, limitation du nb de domiciliations, désaccord dans le groupe...).

L'autonomie dans les décisions peut être difficile pour les 8 membres de la commission politique.

Jean-Luc rappelle la nécessité pour cette commission de pouvoir interpeler le CA, étant donné la complexité des demandes. Les réponses engagent l'ASTI.

Tout au long de l'année, le CA sera informé du fonctionnement des groupes et commissions par le compte-rendu de leurs réunions.  
Ces comptes rendus sont à consulter sur le site.

## **Livret d'accueil**

Suite à la demande de Marie- Odile G., on discute de la pertinence d'ajouter dans le livret d'accueil une phrase sur l'importance du respect entre usager.es, entre usagers et bénévoles.

On vote : 6 voix pour, 5 contre.

**Appel à candidatures pour rédiger un règlement intérieur pour les bénévoles**

Un appel à tous les bénévoles va être envoyé.

Le règlement intérieur est pensé comme un outil utile pour :

- préciser des fonctionnements pratiques : horaires, clés, ...
- poser des règles pour vivre ensemble

Le groupe de travail aura à en définir le contenu.

Michel souhaite y participer pour continuer la réflexion sur une instance de médiation qui s'inscrira dans la partie « vivre ensemble ».

## **Stage de Rachel Demeuse**

En parcours civique depuis 8 jours, cette étudiante de Sciences-Po montre beaucoup d'intérêt pour toutes nos activités. On peut la solliciter pour tous les supports de communication : réseaux, logiciel Canva, etc.

## **Dates des prochains CA**

Lundis : 1<sup>er</sup> juillet, 9 septembre, 7 octobre, 4 novembre, 2 décembre

## **Questions diverses**

- Départ de Stéphane

Stéphane a envoyé un message au CA faisant part de sa décision de cesser son bénévolat à l'ASTI.

Nous prenons acte de sa décision et la regrettons. Le CA remercie Stéphane pour son investissement pendant de longues années

- Assemblées Générales du 8 juin

On met au point quelques détails pratiques pour un bon déroulement. Une sono a été achetée pour l'occasion.

-Position de l'ASTI/ appel à une manifestation

A l'occasion de la venue de chefs d'état à Caen pour les commémorations du 6 juin, le collectif anti- racisme et solidarité demande si nous nous associons à un appel à manifester ce jour - là contre la guerre à Gaza

Le contexte actuel de répression, dont a été récemment victime l'Asti de Petit Quevilly, nous incite à la prudence. Nous décidons de ne pas relayer l'appel pour cette manifestation, si elle n'est pas autorisée par la préfecture.